Charte : Comité de concertation sur le logement Hochelaga-Maisonneuve

1. Introduction

- **Nom :** Comité de concertation sur le logement Hochelaga-Maisonneuve (Ci-après « Comité » ou « Comité logement HM »)
- **Date de création**: 4 septembre 2024
- **Durée du mandat:** 3 ana

2. Contexte, vision et objectif

- **Contexte** : Le projet *"Un toit pour tous·tes – Hochelaga-Maisonneuve"* a été initié par La Table de Quartier Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre du Projet d'Impact Collectif (PIC) financé par Centraide Montréal. Ce projet vise à répondre à la crise du logement dans Hochelaga-Maisonneuve en mobilisant une approche collective et pluri-acteur·rice pour promouvoir l'accès à des logements sécuritaires, salubres et abordables pour l'ensemble des résident·e·s du quartier. Afin de garder le cap sur les changements visés par ce projet, le Comité logement HM a été mis en place.

- **Vision** : Le Comité se veut une structure de soutien concertée, rassembleuse et inclusive qui mobilisent les acteur·rice·s communautaires, citoyen·ne·s et institutions à travers une approche collective.

- **Objectif** : Cette Charte a comme objectif de constituer et définir les valeurs, les responsabilités et les engagements de chacun·e des membres du Comité afin de garantir un travail collectif aligné et efficace.

3. Valeurs

- **Équité, Diversité et Inclusion** : Nous nous engageons à créer un espace où chaque voix est entendue, et où la diversité est respectée et valorisée.
- **Solidarité** : La collaboration entre les membres et les partenaires est essentielle pour atteindre nos objectifs communs. Nous nous soutenons mutuellement pour surmonter les défis liés au logement.
- **Transparence** : Nous nous engageons à être transparents dans nos décisions et nos actions, en partageant ouvertement les informations pertinentes avec l'ensemble des membres.
- **Justice sociale** : La protection des droits au logement et l'accès équitable à des logements sûrs, abordables et salubres sont au cœur de nos actions.
- **Engagement citoyen·ne** : Nous croyons en la participation active des résident·e·s du quartier dans la défense de leurs droits et dans l'élaboration de solutions collectives.
- **Apprentissage** : Nous valorisons l'apprentissage continu comme un moyen de renforcer nos compétences et d'adapter nos actions aux besoins évolutifs de la communauté.
- **Conscience des dynamiques de pouvoir** : Nous nous engageons à reconnaître et à prendre en compte les dynamiques de pouvoir dans nos actions, afin de favoriser une participation équitable et respectueuse de tou·te·s.

4. Composition et participation au Comité

- **Membres** : Les membres du Comité logement HM doivent être membre de La Table de Quartier HM. Les membres doivent donc renouveler leur adhésion annuellement à La Table.
- **Parties prenantes et observatrices:** Le Comité peut inviter toute autre partie prenante à participer à leur rencontre à titre de personne observatrice (sans pouvoir décisionnel). Ceci inclut les élu ·e ·s des différents paliers de gouvernement ainsi que les fonctionnaires et employés du gouvernement.

En date du 21 octobre 2024, voici la liste des membres du Comité :

Nom	Organisme
Valerie Campanelli	La Table de Quartier HM
Annie Lapalme	Entraide Logement
Sandrine Léandre Plouffe	Comité BAILS
Cynthia Leone Mailhot	CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
Justine Delsaut	Bâtir son quartier
François Villemure	L'Avenue
Johanne Cooper	Maison Tangente
Julie Charbonneau	Maison Passages
Mathieu Morin	Carrefour Familial Hochelaga
Samantha Gauthier	HocheLegal
Sandrine Carpentier	La Marie Debout
Solange Laliberté	ADDS-MM
Isabelle Gagnon Aurélie	Auberge du cœur Le Foyer
Émilie	HocheLab

5. Rôles et responsabilités

A. Membres

- **Participation active** : Chaque membre s'engage à participer régulièrement aux réunions et aux activités du comité, à apporter ses idées et à contribuer à l'élaboration des stratégies et des actions.
- **Prise de décision collective** : Les décisions sont prises par consensus, en veillant à ce que chaque membre puisse exprimer son opinion et contribuer aux discussions.
- **Engagement dans les actions** : Les membres s'engagent à mettre en œuvre les actions décidées collectivement, que ce soit en matière de mobilisation, de plaidoyer ou d'accompagnement des locataires.
- **Respect des délais** : Chaque membre est responsable du respect des délais convenus pour la mise en œuvre des actions afin d'assurer l'avancement fluide du projet.

- **Communication**: Les membres doivent maintenir une communication ouverte et régulière avec les autres membres du comité, afin de s'assurer que tout le monde est au courant des progrès et des défis rencontrés.
- **Suivi et évaluation des actions** : Les membres sont également responsables de suivre les progrès du projet, d'évaluer régulièrement les actions menées et d'adapter les stratégies en fonction des résultats obtenus et des retours d'expérience. Cela inclut la participation active aux moments d'évaluation collective et l'ajustement des plans d'action lorsque nécessaire.
- **Approche impact collectif :** Les membres s'engagent à utiliser l'approche impact collectif en coordonnant leurs efforts, partageant des objectifs communs, et collaborant de manière continue pour maximiser l'impact de leurs actions sur les enjeux du logement.

B. Coordonnateur·trice

- **Planification et suivi :** Organiser les calendriers, suivre les progrès, ajuster les plans d'action.
- **Communication** : Assurer la liaison entre les membres du comité, les groupes de travail et les partenaires.
- **Documentation :** Documenter les apprentissages collectifs et renforcer l'application de l'approche impact collectif dans toutes les actions du comité.

C. Comité

- **Concertation** : Coordonner les actions entre les différents groupes de travail et proposer des solutions concrètes en se rencontrant à toutes les 4 à 6 semaines.
- **Décision** : Valider les orientations stratégiques et les politiques à adopter, en lien avec La Table de Quartier.
- **Évaluation** : Mesurer l'efficacité des actions et ajuster les stratégies au besoin.

D. Groupe de travail

- **Concertation** : Coordonner les actions entre les différents groupes de travail et proposer des solutions concrètes en se rencontrant à toutes les 4 à 6 semaines.
- **Mise en œuvre** : Exécuter les actions spécifiques liées à leurs domaines (évictions, logement social, etc.).
- **Propositions** : Soumettre des propositions d'actions à La Table pour approbation.
- **Suivi** : Rendre compte des progrès et ajuster les stratégies en fonction des retours.

7. Processus décisionnel

- **Réunion** : Le Comité se réunira à chaque 4 à 6 semaines afin de prendre des décisions sur le projet.
- **Consensus** : Le processus de prise de décision privilégie le consensus. Les discussions sont ouvertes et inclusives, garantissant que chaque membre puisse participer activement. En cas de désaccord, un vote peut être organisé.
- **Facilitation** : La coordination des discussions et des réunions sera assurée à tour de rôle par les membres, favorisant ainsi une répartition équitable des responsabilités et une culture d'apprentissage.
- **Approbation par La Table de Quartier** : La Table de Quartier Hochelaga-Maisonneuve a la responsabilité de garantir que les initiatives du Comité sont en cohérence avec la mission globale de La Table et les priorités du projet.

8. Suivi, évaluation et adaptabilité

- **Évaluation continue :** Le Comité s'engage à réévaluer régulièrement ses objectifs et ses actions, en tenant compte des apprentissages et des retours d'expérience pour ajuster ses stratégies.

- **Outils de suivi** : Le Comité utilisera des outils tels qu'un tableau de bord partagé, l'évaluation participative et des cycles de rétroaction pour ajuster et suivre leurs actions.

- **Adaptabilité de la Charte** : La Charte sera réévaluée à chaque 6 mois. Toute modification de la Charte nécessite un vote à la majorité des deux tiers des membres actifs.

7. Code de Conduite

- **Participation respectueuse :** Les membres du Comité s'engagent à participer de manière constructive et respectueuse aux réunions et aux activités du Comité.
- **Diversité des voix :** Les membres du Comité s'engagent à favoriser un climat de collaboration et d'ouverture, et de s'assurer que toutes les voix soient entendues.
- **Confidentialité :** La confidentialité des discussions doit être maintenue lorsque nécessaire, et chaque membre doit se comporter de manière bienveillante.
- **Désaccord :** Les désaccords doivent être résolus par le dialogue et la recherche de solutions communes, dans un esprit de respect mutuel.
- **Comportements problématiques :** Les comportements discriminatoires, harcelants ou intimidants ne seront pas tolérés, et tout membre ne respectant pas ce code pourra être sanctionné ou exclu du comité.